



UZ

LEUVEN

GYNAECOLOGIE EN VERLOSKUNDE  
Leuvens universitair fertiliteitscentrum

[www.uzleuven.be/lufc](http://www.uzleuven.be/lufc) tel. +32 16 34 36 24

## INFORMATION RELATIVE À LA RÉSERVATION DU SPERME D'UN DONNEUR DANS LA BANQUE DE SPERME DU LUFC

Madame, partenaire,

Cette lettre a pour but de vous informer de la possibilité de réserver le sperme d'un donneur dans la banque de sperme du LUFC pour des traitements futurs. Votre médecin traitant au Centre de fertilité universitaire de Leuven (LUFC) est toujours disposé, bien entendu, à répondre à vos questions.

### But de la réservation du sperme d'un donneur auprès de la banque de sperme du LUFC

Vous avez eu un ou plusieurs traitements au LUFC avec le sperme d'un donneur. Ce traitement médical de fertilité a débouché sur une grossesse.

Si vous souhaitez, pour des inséminations futures éventuelles, que des échantillons du même donneur soient utilisés, vous pouvez, à l'aide de cette convention, réserver le sperme du donneur à votre nom (parents demandeurs).

### Comment réserver le sperme d'un donneur dans la banque de sperme du LUFC ?

Si vous décidez de réserver le sperme d'un donneur, vous devez en informer votre médecin traitant.

Après la signature de la convention, le sperme du donneur sera conservé à votre nom (parents demandeurs) pendant six ans. Pour la réservation du sperme d'un donneur, un montant forfaitaire est porté en compte. Ce montant comprend :

- le coût du sperme du donneur pour six inséminations ;
- la conservation du sperme pendant six ans ;
- les frais administratifs.

Une quantité de sperme suffisante pour six inséminations sera réservée. S'il apparaît que vous n'avez pas besoin de tout le sperme du donneur (p. ex. lorsque votre désir d'enfant a pris fin), vous ne pourrez pas exiger le remboursement des frais liés au sperme réservé.

Si, après six ans, vous ne contactez pas le LUFC en vue d'une prolongation de la convention, le sperme du donneur sera à nouveau à la disposition du LUFC.

Cette note 'Information relative à la réservation du sperme d'un donneur dans la banque de sperme du LUFC' vous est destinée. Si vous marquez votre accord pour ce traitement, complétez entièrement la 'Convention relative à la réservation du sperme d'un donneur dans la banque de sperme du LUFC' ci-jointe et renvoyez-la signée à LUFC, 'contractenadministratie', UZ Leuven, Herestraat 49, 3000 Leuven ou [contractenLUFC@uzleuven.be](mailto:contractenLUFC@uzleuven.be).



## CONVENTION RELATIVE À LA RÉSERVATION DU SPERME D'UN DONNEUR DANS LA BANQUE DE SPERME DU LUFUC

Entre le Centre de fertilité universitaire de Leuven,  
UZ Leuven,  
représenté par  
prof. dr. Karen Peeraer,


dénoté ci-après LUFUC, d'une part,


et Madame .....  
née le ..... / ..... / .....  
et son partenaire .....  
né(e) le ..... / ..... / .....  
domiciliés à .....  
.....  
dénommés ci-après les parents demandeurs,  
d'autre part,


### il est convenu ce qui suit:

- Le sperme du donneur avec lequel une grossesse a été obtenue avec succès lors d'un traitement de fertilité antérieur est réservé. Après la signature de la convention, le sperme du donneur sera conservé à votre nom (parents demandeurs) pendant six ans.
- Une quantité de sperme suffisante pour six inséminations sera réservée. Si, six ans après la signature de la convention, les parents demandeurs ne contactent pas le LUFUC en vue d'une prolongation de la convention, ou après l'accomplissement du désir d'enfant, le sperme du donneur sera à nouveau à la disposition du LUFUC. Le délai peut être raccourci à la demande expresse des parents demandeurs ou être prolongé en raison de circonstances particulières. Le LUFUC peut refuser d'accéder à la demande en vue de prolonger le délai de conservation. Si les parents demandeurs souhaitent une modification du délai ou de la convention, leur demande écrite doit être envoyée par lettre recommandée au Leuvens universitair fertiliteitscentrum, contractenadministratie, UZ Leuven, Herestraat 49, 3000 Leuven. La prolongation sera reprise dans une nouvelle convention, signée par toutes les parties.
- Pour la réservation du sperme d'un donneur, un montant forfaitaire est porté en compte. Ce montant s'élève à 1935,23 euros à la date du 1er janvier 2018. Le 1er janvier de chaque année, ce montant est adapté à l'indice santé (<http://statbel.fgov.be/nl/statistiek/cijfers/economie/consumptieprijzen/>) du mois de décembre de l'année précédente. Ce montant comprend:
  - ◆ le coût du sperme du donneur pour six inséminations ;
  - ◆ la conservation du sperme pendant six ans ;
  - ◆ les frais administratifs.
- Le remboursement des frais liés au sperme réservé ne peut pas être demandé au LUFUC s'il apparaît que les parents demandeurs n'ont pas besoin de tout le sperme du donneur.
- Le LUFUC ne peut en aucun cas être tenu responsable de la perte du sperme conservés en cas de force majeure (par exemple en cas d'incendie, vol, coupure de l'alimentation électrique ou autres circonstances d'origine extérieure).
- Le sperme du donneur est remis à la disposition du LUFUC
  - ◆ En cas de séparation ou divorce, si l'un des parents demandeurs n'est définitivement plus en mesure de prendre des décisions, ou s'il existe un différend insoluble entre les parents demandeurs;
  - ◆ Au moment du décès de l'un des parents demandeurs.

Fait en deux exemplaires à Leuven le ...../...../....., l'un étant destiné au LUFUC, l'autre aux parents demandeurs.

  
prof. dr. Karen Peeraer  
Gestionnaire de la biobanque LUFUC

  
lu et approuvé  
signature de Madame

  
lu et approuvé  
signature du partenaire

[Veuillez compléter ce contrat et le renvoyer signé à LUFUC, 'contractenadministratie', UZ Leuven, Herestraat 49, 3000 Leuven ou \[contractenLUFUC@uzleuven.be\]\(mailto:contractenLUFUC@uzleuven.be\).](#)